

Le Programme régional qualifiant compétences (PRQC)

Mis à jour le 13 Mars 2019



© Pierre-Yves Brunaud

Le PRQC est l'un des principaux dispositifs de formation financé par la Région Ile-de-France. Il vise à favoriser le développement des compétences des demandeurs d'emploi pour une insertion durable sur des métiers porteurs.

Un outil de sécurisation des parcours professionnels

S'initier aux métiers de l'hôtellerie, préparer un concours, se former à la création de site web, ou encore obtenir un BTS professions immobilières : plus de 1 000 parcours de formation, dans une vingtaine de secteurs d'activités et à tous les niveaux de qualification, sont accessibles dans le cadre du Programme régional qualifiant compétences (PRQC).

Principal dispositif de formation financé par la Région Ile-de-France ^[1], le PRQC propose chaque année plus de 40 000 places de formation. Il est **ouvert à tous les demandeurs d'emplois et conçu pour s'adapter aux projets professionnels les plus variés**. Il se décline en trois parcours, permettant de se pré-qualifier (parcours d'accès à la qualification), d'acquérir une certification (parcours certifiant) ou de mettre à jour ses compétences professionnelles (parcours professionnalisant). **L'objectif de la Région est de donner aux Franciliens la possibilité d'accéder à un emploi durable**, notamment dans des secteurs d'activité et des métiers identifiés comme répondant à des besoins en compétences pérennes du territoire.

Par ailleurs, **l'offre de formation du PRQC est tournée en priorité vers les publics les plus vulnérables**. Cette volonté se traduit par des dispositions favorisant l'accès aux premiers niveaux de qualifications : des volumes d'heures sont réservés en parcours d'accès à la qualification pour les jeunes demandeurs d'emploi orientés par les missions locales, et les formations qualifiantes de niveau V sont davantage représentées.

Trouver une formation sur le site de Défi métiers

DOKELIO Ile-de-France est la base de données régionale des offres de formation mise en place conjointement par Défi métiers et le Fongecif Ile-de-France. Les organismes de formation alimentent directement et en temps réel cette base.

L'information contenue dans DOKELIO Ile-de-France, fiabilisée et contrôlée par Défi métiers, circule et alimente ensuite de nombreux systèmes d'information : ceux de Défi métiers (www.defi-metiers.fr ^[2]) et de ses partenaires, nationaux (www.orientation-pour-tous.fr ^[3]), interrégionaux (www.intercariforef.org ^[4]) et régionaux (les missions locales via Parcours 3 et Pôle emploi via Aude formation).

Pour trouver une formation financée par la Région Ile-de-France dans le cadre du PRQC, rendez-vous sur www.defi-metiers.fr ^[5].

Les principes du programme régional Compétences

Le PRQC respecte les principes du **Service public régional de formations et d'insertion professionnelle**, adopté en juin 2009 par le Conseil régional d'Ile-de-France : principes d'égalité, de qualité, de neutralité et de continuité de l'offre de formation

Conformément au **principe d'égalité à l'accès à la formation**, l'ensemble de l'offre de formation du PRQC est gratuite et accessible à toute personne privée de son emploi, sans condition de statut (inscrite ou non à Pôle emploi), ayant un projet professionnel en rapport avec la formation visée. La volonté régionale est néanmoins de s'adresser aux demandeurs d'emploi les moins qualifiés et les plus en difficulté.

Plusieurs publics prioritaires sont ciblés par le programme : jeunes sans qualifications orientés par les missions locales, bénéficiaires de minima sociaux, personnes handicapées et mères ou pères de famille reprenant une activité professionnelle. Les personnes sous main de la justice ont également accès sous certaines conditions aux parcours du PRQC.

Le PRQC respecte le **principe de continuité de la formation**, afin que le bénéficiaire puisse effectuer la totalité de son parcours sans rupture. Ce principe se traduit notamment par des entrées en formation tout au long de l'année et par une articulation entre les parcours pré-qualifiants et qualifiants.

Enfin, le PRQC respecte un **principe d'individualisation des formations** : obligation d'individualiser les formations en adaptant les rythmes d'apprentissage, les contenus pédagogiques et les durées de formation aux besoins et capacités des stagiaires.

A noter : un module de sensibilisation au développement durable a été introduit dans chaque parcours du PRQC.

Des partenariats renforcés

La mise en œuvre du PRQC se déroule dans le cadre de partenariats renforcés entre le Conseil régional et les autres acteurs franciliens de la formation. Ainsi, depuis 2014, un **travail partenarial a été initié avec l'Agefiph** afin d'accroître l'entrée en formation des demandeurs d'emploi franciliens reconnus comme travailleurs handicapés. Il se concrétise par un groupement de commande entre le Conseil régional et l'Agefiph pour l'achat de places de formation.

Une convention de partenariat a également été conclue en 2015 **entre le Conseil régional et Pôle emploi Ile-de-France** afin de faciliter l'accès des demandeurs d'emploi à la formation. Cette convention vise à renforcer la complémentarité et l'articulation des actions déployées. Elle prévoit que le Conseil régional prend en charge l'ensemble des formations collectives à destination des demandeurs d'emploi, tandis que Pôle emploi intervient dans le domaine des aides individuelles à la formation (en prenant le relais des anciens « Chéquiers qualifiants »).

Se qualifier dans des secteurs créateurs d'emploi

L'objectif du PRQC est d'apporter une réponse à tous les publics, en proposant des formations de tous niveaux et dans tous les secteurs, mais aussi de s'adapter à l'évolution des demandes sociale et économique. Pour se conformer à ces deux derniers critères, la Région renouvelle régulièrement l'offre de formation du programme (niveaux des qualifications, spécialités et domaines professionnels), afin qu'elle corresponde à des besoins en compétences considérés comme structurels et pérennes en Ile-de-France.

Pour établir ces besoins, plusieurs consultations sont menées auprès des organisations professionnelles (syndicats professionnels, Opcv/Opérateurs de compétences, Observatoires de branches) et du Service public de l'emploi (notamment de Pôle emploi). L'Oref Ile-de-France (Observatoire régional de l'emploi et de la formation d'Ile-de-France, département de Défi métiers), participe également à cette concertation, en apportant un appui technique à l'analyse des besoins en emploi et formation de la Région.

PRQC : fiche d'identité des formations accessibles

Public visé

Les formations du programme sont ouvertes à toute personne privée de son emploi, sans distinction d'âge, de sexe et de statut administratif (inscrite ou non à Pôle emploi par exemple).

Admission

Le candidat doit remplir les prérequis de chaque formation (connaissances de base, niveau de qualification, compétences techniques,

etc.). Il est recruté par l'organisme de formation sur la base d'une lettre de motivation, d'un CV (ou de la « fiche de liaison » pour les jeunes orientés par les missions locales) et d'un entretien individuel, complétés éventuellement par des tests, des mises en situation, etc. La prescription d'un organisme du Service public de l'emploi n'est pas obligatoire, hormis pour les heures en parcours d'accès à la qualification réservées aux jeunes orientés par les missions locales.

Frais d'inscription

Les parcours d'accès à la qualification et les parcours de niveau V ne peuvent en aucun cas donner lieu à des frais d'inscription, dans les autres cas les frais d'inscription ne peuvent excéder 150 euros. Il peut être demandé au stagiaire des frais d'équipements, indispensables à la formation et dont le matériel reste la propriété du stagiaire à l'issue de la formation.

Durée de la formation

Les durées de formation varient entre 35 heures et 1 450 heures, en fonction du type de parcours et des besoins de chaque stagiaire.

Types de qualifications visées

Le parcours certifiant permet d'obtenir un diplôme ou un titre inscrit au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) ou une certification reconnue par les branches professionnelles (type CQP). Quel que soit le parcours, le stagiaire se voit remettre à son terme une attestation de compétences professionnelles.

Dates d'entrée dans la formation

Selon les formations, l'entrée dans le parcours peut se faire à dates fixes ou tout au long de l'année.

Statut

Le bénéficiaire effectue sa formation sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Rémunération

Les bénéficiaires indemnisés par Pôle emploi perçoivent une allocation de formation prise en charge par l'assurance chômage (Allocation d'aide au retour à l'emploi formation – Aref). Les bénéficiaires qui ne sont pas indemnisés par l'assurance chômage ou dont les droits arrivent à échéance en cours de formation peuvent percevoir une rémunération, versée par l'Agence de service et paiement (ASP) pour le compte du Conseil Régional d'Ile-de-France. Son montant est calculé sur la base légale du décret n°2002-1551 du 23 décembre 2002. Les stagiaires suivant un parcours d'accès à la qualification sont toujours éligibles à la rémunération versée par l'ASP. Pour les parcours « certifiants » et « professionnalisants », un quota de places rémunérées est fixé pour chaque type d'action de formation en fonction du niveau qualification visé. La demande de rémunération est préparée et transmise à l'ASP par l'organisme de formation.

Trois types de parcours de formation

Le programme régional qualifiant compétences (PRQC) est destiné à s'adapter à des projets professionnels variés. **Pour répondre à cet objectif, les différentes formations conventionnées ont été déclinées en trois parcours qui peuvent se compléter selon les besoins.**

Un demandeur d'emploi sans qualification pourra par exemple découvrir les différents métiers d'un secteur et acquérir leurs prérequis dans le cadre d'un **parcours d'accès à la qualification**. Il pourra ensuite faire le choix de rechercher immédiatement un emploi ou de poursuivre vers un CAP, soit en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, financé par une entreprise, soit en poursuivant par un **parcours certifiant** financé par la Région Ile-de-France. Un demandeur d'emploi souhaitant acquérir de nouvelles compétences ou effectuer une reconversion professionnelle pourra quant à lui entrer directement dans un parcours certifiant ou professionnalisant, suivant la nature de son projet professionnel (obtenir un diplôme, maîtriser une nouvelle technologie, acquérir un complément de spécialisation, etc.).

Parcours d'accès à la qualification

Objectifs : affiner son projet professionnel par une meilleure connaissance du domaine visé ; acquérir les prérequis nécessaires pour accéder à une formation certifiante de niveau V, voire IV dans certains domaines (industrie, secrétariat, etc.) ; acquérir les compétences nécessaires pour accéder à un emploi ne nécessitant pas de certification spécifique.

Publics : jeunes de 16 à 25 ans avec prescription obligatoire des missions locales (un volume d'heures leur est réservé) ; adultes sans prescription obligatoire.

Durée : de 150 à 600 heures.

Parcours certifiant

Objectif : acquérir une certification reconnue (diplôme, titre, CQP).

Public : demandeurs d'emploi jeunes et adultes disposant des prérequis nécessaires. Les stagiaires ayant suivi un parcours d'accès à la qualification et désirant poursuivre en parcours certifiant sont prioritaires s'ils disposent des prérequis.

Durée : de 301 à 1 450 heures pour une formation de niveau V (1 300 heures pour un niveau IV ou plus).

Parcours professionnalisant

Objectif : acquérir une ou des compétence(s) professionnelle(s) complémentaire(s) afin de répondre à des besoins de qualification ou de polyvalence recherchée sur le marché du travail.

Public : demandeurs d'emploi jeunes et adultes ayant une expérience professionnelle dans le secteur.

Durée : de 35 à 300 heures.

Articulation avec les autres dispositifs de formation de la Région

*Le Programme régional qualifiant compétences (PRQC) peut s'articuler avec d'autres dispositifs de formation de la Région Ile-de-France. Un bénéficiaire du dispositif **Avenir Jeunes** pourra par exemple poursuivre vers un parcours d'accès à la qualification, suivi d'un parcours certifiant. D'autres articulations du PRQC peuvent s'opérer pour les jeunes bénéficiaires des dispositifs **Parcours d'orientation professionnelle (POP)** ou **Réussite pour tous**.*

L'insertion des bénéficiaires du PRQC

Depuis 2009, la Région Ile-de France réalise l'enquête annuelle « I - QUAL » visant à mesurer l'insertion professionnelle des stagiaires sortant de formation continue. Il s'agit des formations qualifiantes destinées aux personnes sans emploi dans le cadre des parcours certifiants du PRQC, des chéquiers qualifiants (CQ), et des formations dites « sectorielles » qui préparent aux métiers du secteur de la culture (ART). Sont également ciblés, depuis l'enquête sur les sortants 2012, les parcours d'accès à la qualification du PRQC.

[Télécharger l'Enquête I-Qual « Formation certifiante ou professionnalisante » \(Sortants 2013\)](#) [6]

[Télécharger l'Enquête I-Qual « Parcours d'accès à la qualification » \(Sortants 2013\)](#) [7]

Même si elle ne cible pas uniquement les bénéficiaires du PRQC, l'enquête I-Qual montre **qu'une majorité des stagiaires franciliens sortis en 2013 d'une formation professionnalisante ou certifiante sont, à leur entrée en formation, des personnes sans emploi** (83 %, dont 30 % depuis plus d'un an) peu ou pas qualifiées (26 % n'ont aucun diplôme et 18 % un diplôme de niveau V). Six mois après leur formation, 53 % des sortants occupent un emploi (contre 49 % des sortants 2012 et 54 % des sortants 2011). Les sortants 2013 sont plus souvent en emploi lorsqu'ils ont suivi une formation dans les domaines de l'aide à la personne (57 %) ou de l'hôtellerie-restauration (55 %). Les sortants de formation en comptabilité gestion sont ceux qui ont le taux de sortie en emploi le plus bas (43 %).

Selon le second volet de l'enquête I-Qual, **le parcours d'accès à la qualification du PRQC a concerné 6 347 stagiaires en 2013, dont 49 % de moins de 26 ans** (un nombre important de places du programme étant réservé aux jeunes suivis par les missions locales). Il bénéficie également à une majorité de personnes sans emploi (87 % des sortants 2013, dont 39 % depuis plus d'un an) et faiblement qualifiées (48 % n'ont aucun diplôme). Conformément aux objectifs du dispositif, 64 % des stagiaires ont poursuivi une formation certifiante dès la fin du parcours d'accès à la qualification et 84 % sont allés jusqu'à son terme.

L'insertion des stagiaires du PRQC : enquête du Conseil régional

Dans le cadre du renouvellement partiel du programme régional en 2014, le Conseil régional d'Ile-de-France a présenté un bilan de la typologie et de l'insertion des stagiaires du PRQC 2011-2012 (ensemble des parcours, y compris pré-qualifiants). Les résultats de cette étude, réalisée grâce aux données de l'Agence de services et de paiement (ASP), arrêtées en août 2013, sont comparables à ceux obtenus par les enquêtes I-Qual. Sur l'ensemble du programme, 21 315 stagiaires sont entrés en formation durant la période étudiée, dont 56 % de moins de 26 ans. Les domaines de formation accueillant les plus importants contingents de stagiaires sont le transport-logistique (4 114 stagiaires), le sanitaire et social (3 226 stagiaires), le BTP (2 108 stagiaires), le commerce-vente (2 039 stagiaires) et l'hôtellerie restauration (1 965). Globalement, il ressort que 62 % des stagiaires du PRQC 2011-2012 sont en emploi 3 mois après la sortie de leur formation. Les domaines de formation affichant les plus fort taux d'insertion dans l'emploi sont la sécurité (91 %), l'hôtellerie-restauration (77 %), les industries mécaniques et de transformation (69 %) et la comptabilité (68 %).

Tags

Tags : [PRQC](#) [8] | [formation continue](#) [9] | [demandeurs d'emploi](#) [10] | [Ile-de-France](#) [11]